



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
Provence-Alpes-Côte d'Azur



Loup trouvé mort à la Crau : lettre ouverte au Préfet du Var

le 10 janvier 2014

Contact presse

FERUS

Jean-François Darmstaedter
Tél : 06 30 20 59 64

contact@ferus.org

<http://ferus.fr>

LPO PACA

Villa Saint-Jules
6 avenue Jean-Jaurès
83400 Hyères
Tél : 04 94 12 76 52

paca@lpo.fr

<http://paca.lpo.fr>

Monsieur le Préfet,

Un loup a été mortellement percuté par un véhicule le 4 janvier 2014 sur l'A570 entre Toulon et Hyères. Vous avez aussitôt déclaré à l'AFP : « *ça prouve la nécessité de maîtriser la prolifération des loups dans le département, j'y travaille* ».

Pourriez-vous nous préciser ce que vous appelez « la prolifération des loups » ?

Le loup est une des espèces animales les plus rares du Var, avec moins d'une vingtaine d'individus. Et ce, pour un des départements les plus boisés de France, où les populations d'ongulés sauvages (ses proies naturelles) sont abondantes, en particulier le sanglier.

La recolonisation naturelle du loup dans le Var est très lente, vraisemblablement à cause de facteurs humains. Plus généralement, même dans un contexte très favorable, il n'existe pas chez cette espèce de phénomène de pullulation ou de grande abondance.

Pourriez-vous nous préciser la nature de votre « travail » pour « maîtriser la prolifération des loups » ?

Le Plan national loup et les arrêtés ministériels qui cadrent vos interventions n'autorisent à aucun moment ce type d'action. De plus, une telle intervention de votre part serait contraire aux conventions européennes signées par la France.

Le tribunal administratif a suspendu en décembre dernier deux arrêtés de « tir de prélèvement » que vous aviez pris, pour cause d'illégalité. Nous vous rappelons, M. le Préfet, que la protection du loup est à la fois une nécessité pour la biodiversité de notre département, et un impératif réglementaire.

Le loup est chance pour le Var

Le retour du loup est une chance pour la biodiversité du département. Le loup a toute sa place dans le Var. Il fait partie de notre patrimoine naturel et joue un rôle écologique de régulation des populations d'ongulés sauvages.

Les collisions routières sont une cause de mortalité non négligeable pour le loup en Europe. Elles sont parfois liées à un empoisonnement, comme ce fut le cas par exemple en janvier 2013 pour une louve dans les Alpes-Maritimes.

Monsieur le Préfet, nous espérons que vos propos étaient seulement précipités, et que vos prochaines déclarations concernant le loup seront à la hauteur des responsabilités d'un représentant de l'Etat.

Nous vous prions, Monsieur le Préfet, de croire à nos respects les plus profonds.

